



## Message no 40 du Conseil communal au Conseil général

### **Objet**    **Budgets 2018 – Budget de fonctionnement et budget des investissements –**

#### A. INTRODUCTION

Le Conseil communal a l'honneur de vous soumettre, pour approbation, le budget de fonctionnement et le budget des investissements de l'exercice 2018.

#### **Les principaux résultats du budget 2018 sont les suivants:**

##### **1. Budget de fonctionnement**

- ✓ Un bénéfice présumé du compte de fonctionnement de CHF 334'040;
- ✓ Une augmentation des charges nettes par rapport au budget 2017 de 2.79%, soit de CHF 980'960;
- ✓ Une augmentation des revenus nets par rapport au budget 2017 de 5.39%, soit de CHF 1'857'700;
- ✓ Cette augmentation de revenu est due principalement à des recettes fiscales en bonne augmentation par rapport au budget 2017. On enregistre une augmentation des impôts de CHF 1'790'000 (+ 7.78%) contre CHF 772'000 (+3.47%) en 2017;
- ✓ un total d'impôts représentant le 68.2% du total des revenus, sans les imputations internes et les prélèvements aux réserves (66.7% au budget 2017 et 68.2% aux comptes 2016);
- ✓ La population au 31.12.2016 de 6 528 (6 455 au 31.12.2015) est la base de référence pour le calcul des charges liées;
- ✓ Compte tenu du gain comptable qui sera réalisé au bouclage des comptes 2017 sur les ventes de terrain du lotissement de Montmoirin (environ 7,2 millions), des amortissements obligatoires ont pu être supprimés du budget 2018, représentant un montant de CHF 211'430 (école du Bourg, centre forestier, liaison Fleur Berra). Par contre, CHF 46'930 d'amortissements ont été budgétisés pour les investissements terminés en 2017 (toiture CAB, conduites eau et collecteurs épuration).

##### **2. Budget des investissements**

- ✓ Le budget prévoit des dépenses d'investissements brutes de CHF 28'108'600, ainsi que des recettes d'investissements brutes de CHF 8'190'140, soit un volume d'investissements nets de CHF 19'918'460;
  - Ce montant comprend CHF 21'655'700 de report de dépenses brutes pour les travaux en cours et CHF 1'681'640 de report de recettes brutes, soit au net CHF 19'974'060; il faut savoir que les recettes pour les taxes de raccordements pour l'eau potable et les eaux usées, estimées à CHF 400'000 pour les nouvelles constructions, sont comprises dans le report des recettes;
  - Les dépenses brutes d'intention sont estimées à CHF 2'695'000 et les recettes brutes d'intention à CHF 5'787'500 (y compris les charges de préférences), un excédent de revenu net estimé à CHF 3'092'500;
  - Les dépenses pour les nouveaux investissements bruts (Messages 30 à 39) s'élèvent à CHF 3'757'900 et les recettes brutes à CHF 721'000, soit au net CHF 3'036'900;
- ✓ La marge d'autofinancement s'élève de CHF 2'416'060;
- ✓ un financement des investissements par des emprunts bancaires de CHF 17'502'400;
- ✓ un degré d'autofinancement des investissements de 12.1% (pour rappel degré du budget 2017 31.70%);

**Si ce résultat est réjouissant, il ne doit pas masquer la grande prudence de mise dans la gestion des finances communales**

## B. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil communal présente au Conseil général un budget bénéficiaire de CHF 334'040, avec des charges estimées à CHF 40'323'480 pour des revenus attendus de CHF 40'657'520. Ce résultat provient des éléments principaux suivants:

1. Impôts: les recettes fiscales sont en bonne augmentation par rapport au budget 2017. Ces dernières ont été évaluées selon les prévisions du Service cantonal des contributions et sur la base des statistiques fiscales 2015. Les impôts sur le revenu et la fortune augmentent de CHF 580'000, soit de 3.45%. Mais l'augmentation la plus importante se situe au niveau des impôts sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales; l'estimation prévoit une augmentation de CHF 1'180'000, soit de 41.40%.
2. Amortissements obligatoires: selon la liste du contrôle de l'endettement établie par le Service des communes (SCom) le 26 juin 2017, les amortissements obligatoires minimum légaux s'élèvent à CHF 1'733'929. Compte tenu du gain comptable qui sera réalisé sur les ventes des terrains du lotissement Montmoirin au 31.12.2017 et des investissements terminés en 2017, le Conseil communal a budgétisé, d'entente avec le SCom, les amortissements à CHF 1'569'470, correspondant à une diminution de CHF 164'459.

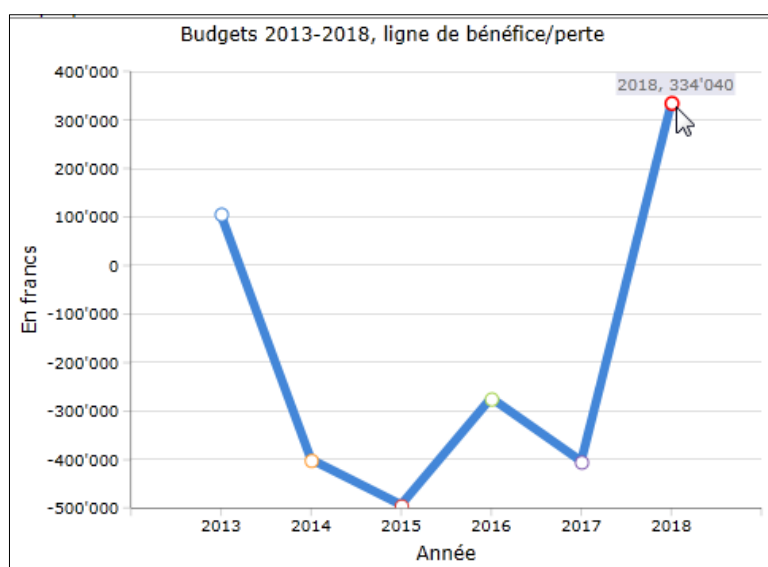
Les ventes des terrains du lotissement de Montmoirin ont été réalisées ou seront réalisées d'ici au 31.12.2017. Au total, les recettes des ventes s'élèvent à CHF 8'785'220 selon le détail ci-dessous:

- CHF 7'132'530 (montant versé le 29.6.2017 par la Caisse de Pension du personnel de l'Etat de Fribourg),
- CHF 1'652'690 (montant qui sera versé prochainement par la société Coliseum Immobilier SA).

Selon le plan comptable harmonisé, le montant du gain comptable estimé à environ CHF 7'200'000 est à porter normalement en amortissement par le compte de fonctionnement 99.332. Cet amortissement supplémentaire permet de diminuer les amortissements obligatoires. Le Conseil communal a choisi d'amortir l'école du Bourg, le centre forestier et la liaison Fleur Berra.

### 1. Evolution du résultat

Après quatre années consécutives déficitaires, le budget 2018 est bénéficiaire. Il faut se rappeler que les budgets 2012 et 2013 prévoient aussi des bénéfices.

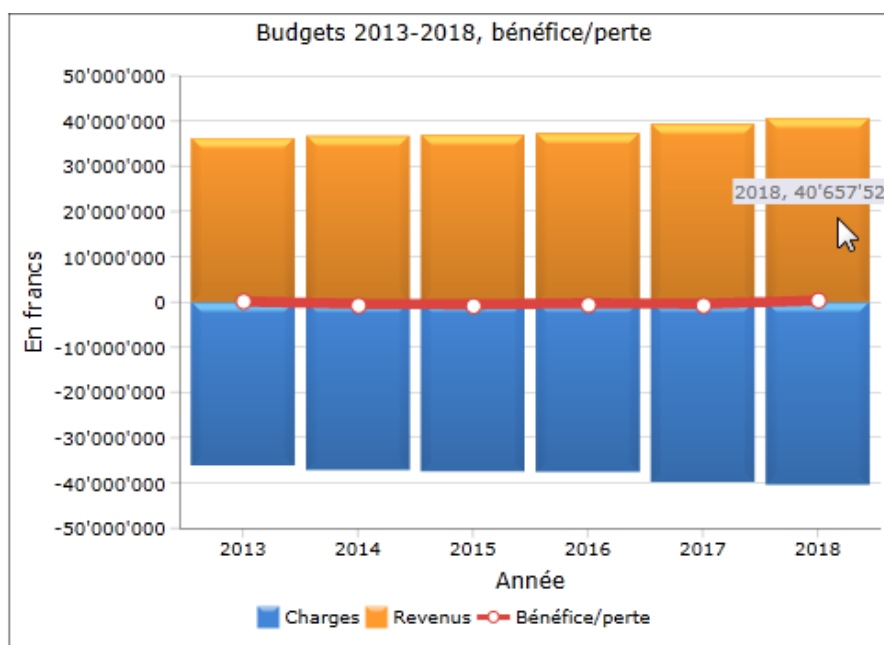


## 2. Evolution des charges et revenus bruts

Les charges 2018 augmentent de CHF 560'530, soit de 1.41% par rapport au budget 2017 alors que les revenus augmentent de CHF 1'297'560, soit de 3.30%.

Compte de fonctionnement	Budget 2018	Budget 2017	Ecart en francs	Ecart en %	Comptes 2016
<b>Revenus</b>	<b>40'657'520</b>	39'359'960	1'297'560	3.30	41'832'438
<b>Charges</b>	<b>40'323'480</b>	39'762'950	560'530	1.41	40'379'749
<b>Perte / bénéfice</b>	<b>334'040</b>	-402'990	737'030		1'452'688

## 3. Evolution des budgets de 2013 à 2018



## 4. Evolution du résultat net par dicastère

Titre	Budget 2018	E.B 15 %	Budget 2017
0 ADMINISTRATION	2'510'140.00 ↑	3.95	2'414'720.00 ↓
1 ORDRE PUBLIC	781'680.00 ↑	9.64	712'940.00 ↓
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	7'954'410.00 ↑	0.77	7'893'630.00 ↓
3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS	1'626'560.00 ↑	6.14	1'532'510.00 ↓
4 SANTE	3'145'190.00 ↑	14.20	2'754'070.00 ↓
5 AFFAIRES SOCIALES	3'030'890.00 ↑	3.35	2'932'580.00 ↓
5 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	3'183'890.00 ↑	5.56	3'016'260.00 ↓
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	542'130.00 ↑	14.04	475'390.00 ↓
8 ECONOMIE	703'870.00 ↓	-9.23	775'480.00 ↓
9 FINANCES ET IMPOTS	-23'812'800.00 ↑	7.73	-22'104'590.00 ↓

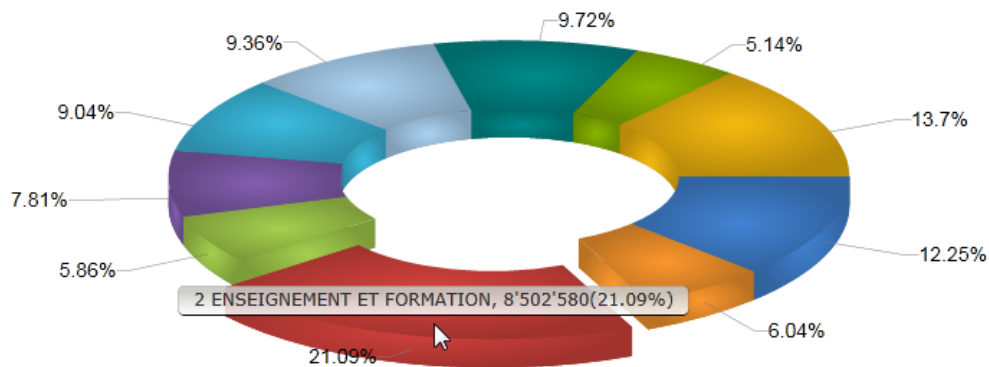
On constate des augmentations pratiquement dans tous les dicastères. Les dicastères de la santé et de l'environnement enregistrent les plus fortes augmentations en %. Pour la santé, l'augmentation effective s'élève à CHF 391'120 (+ 14.20%). Cette augmentation est due, d'une part à l'augmentation de la participation aux homes médicalisés (+ CHF 238'240) et d'autre part, à la participation au Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV) (+ CHF 133'170). Pour l'environnement, l'augmentation effective s'élève à CHF 66'740 (+ 14.04%); il est prévu en 2018 d'effectuer la réfection de deux murs dans le secteur du cimetière pour un total de CHF 67'000.

## 5. Répartition des charges par dicastère

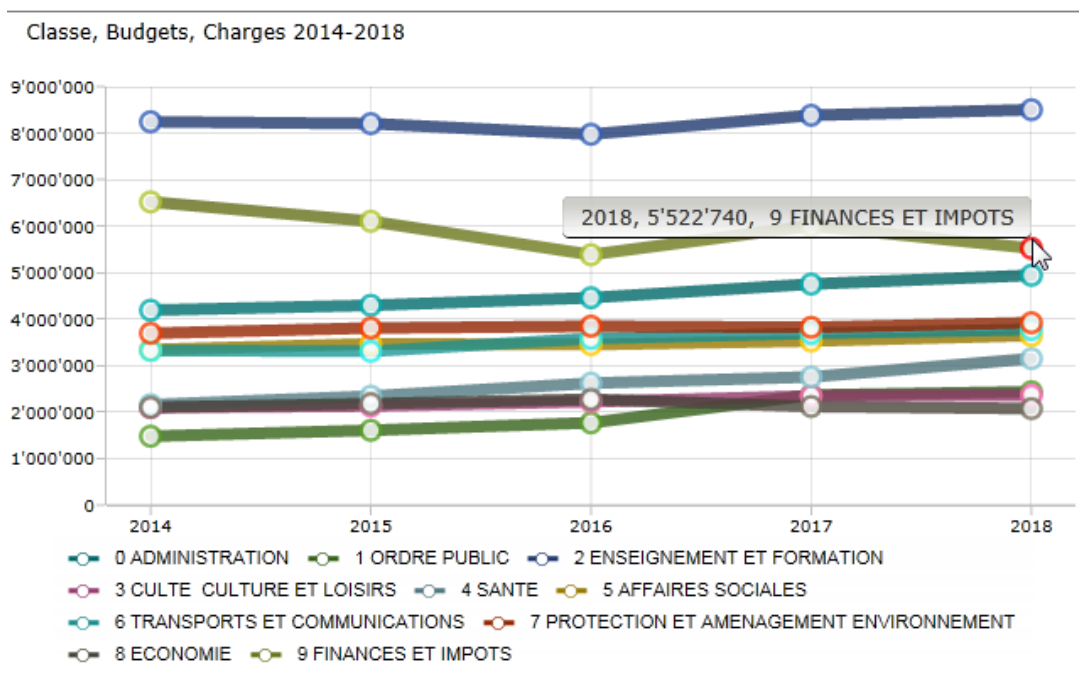
A l'instar des budgets précédents, les charges les plus importantes sont enregistrées par les dicastères de l'enseignement, Chapitre 2, avec 21.09% (21.08% au budget 2017), des finances et impôts, Chapitre 9, avec 13.70% (15.11% au budget 2017) et de l'administration, Chapitre 0, avec 12.25% (11.95% au budget 2017).

Budgets 2018

Charges par services

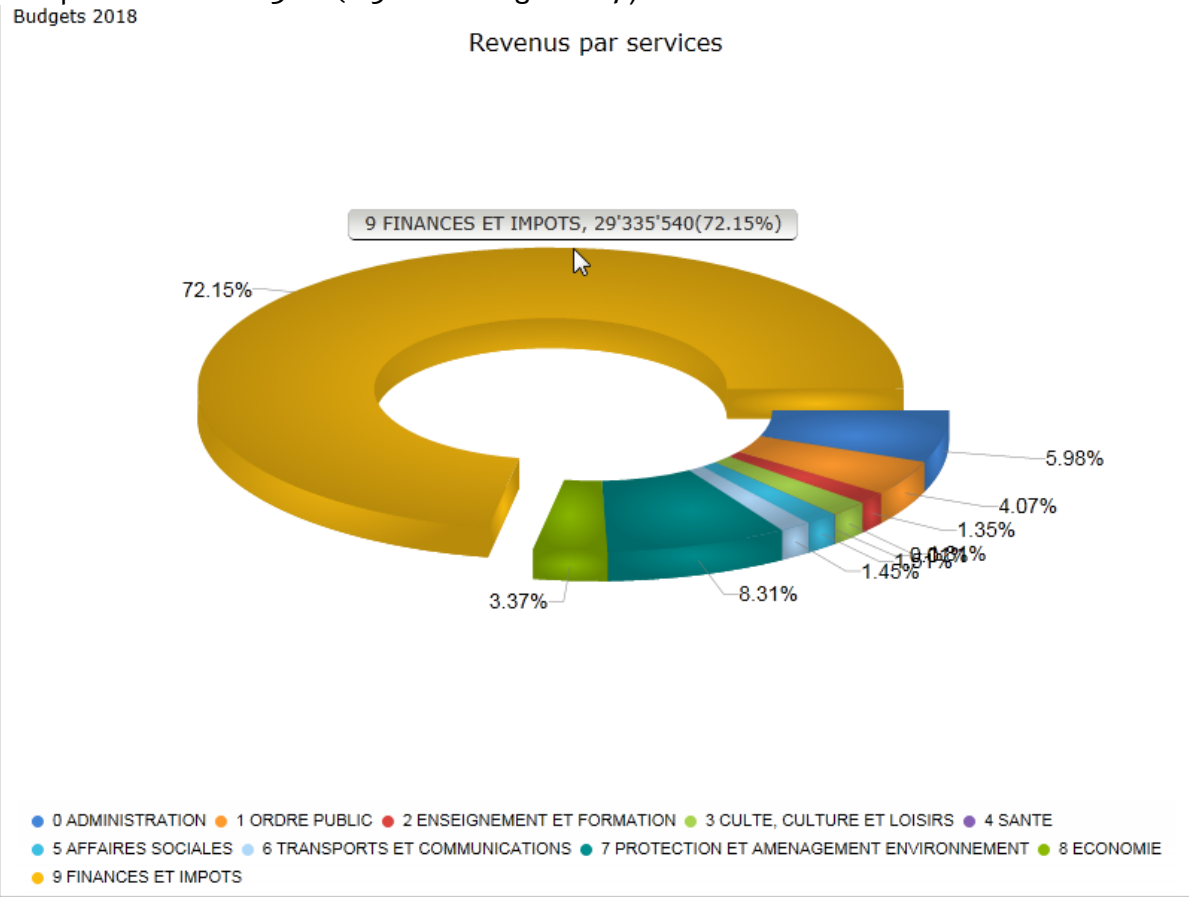


## 6. Evolution des charges de 2014 à 2018

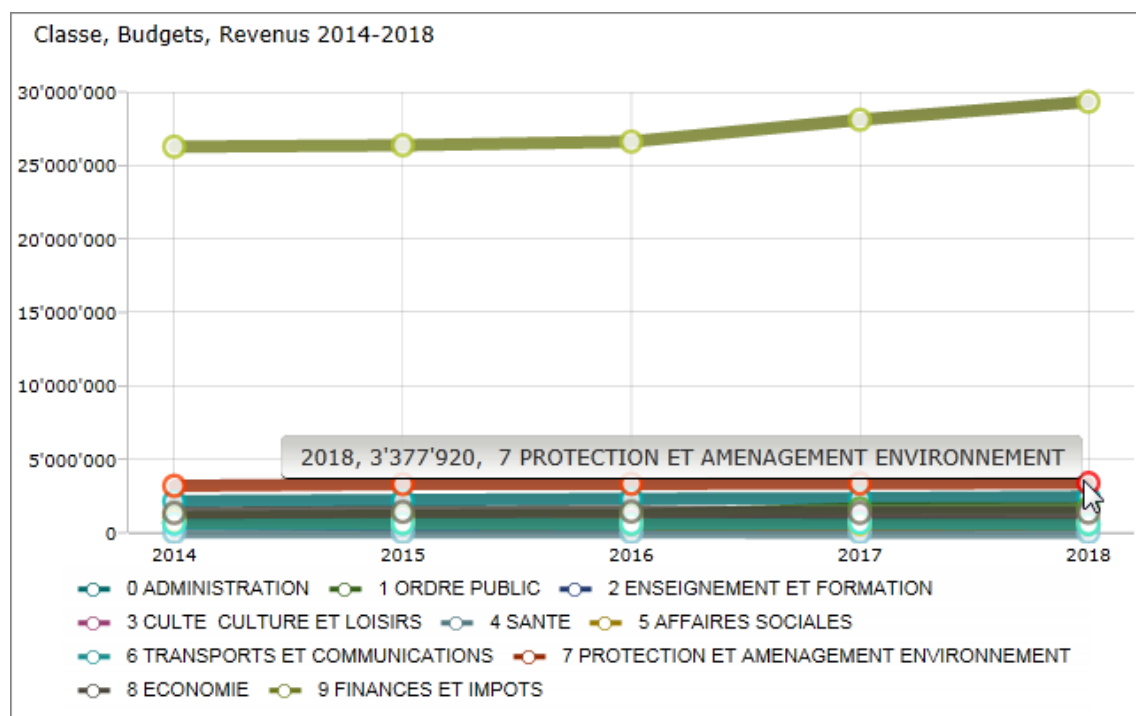


## 7. Répartition des revenus par dicastère

Les revenus du dicastère des finances et impôts, Chapitre 9, présentent les ressources les plus importantes avec le 72.15% (71.39% au budget 2017) du total des revenus. S'agissant des revenus liés au dicastère de la protection et de l'aménagement de l'environnement, Chapitre 7, ils représentent le 8.31% (8.5% au budget 2017).



## 8. Evolution des revenus de 2014 à 2018



## 9. Evolution des charges et revenus par nature

Les chapitres des participations aux collectivités publiques (35) et des subventions accordées (36) enregistrent les plus fortes augmentations avec respectivement 5.78% (5.95% en 2017) pour les participations aux collectivités publiques et 9.25% (4.92% en 2017) pour les subventions. Les charges du personnel (30) augmentent de 3.09% (2.5% en 2017) alors que les biens, services et marchandises augmentent de 5.04% (8.60% en 2017). Par contre, le poste 'intérêts' diminue de 11.53% et le poste 'amortissement' diminue aussi de 19.48%. S'agissant des revenus d'impôts (40), ils augmentent de 7.78% (3.47% en 2017). Les dédommagements des collectivités (45) et les subventions (46) enregistrent par contre une diminution de revenu avec -31.45% et -7.55% (+36.81% et +22.75% en 2017). Les contributions, émoluments et taxes (43) ainsi que les recettes sans affectation (44) augmentent par contre de 3.34% et 2.36%.

Titre	Budget 2018	E.B 15 %	Budget 2017
<b>3 Charges</b>	40'323'480.00 ↑	1.41	39'762'950.00
30 Charges de personnel	8'409'560.00 ↑	3.09	8'157'730.00
31 Biens, services et marchandises	7'637'540.00 ↑	5.04	7'270'960.00
32 Intérêts passifs	962'500.00 ↓	-11.53	1'088'000.00
33 Amortissements	2'242'020.00 ↓	-19.48	2'784'580.00
35 Part. à des collectivités publiques	13'357'730.00 ↑	5.78	12'628'210.00
36 Subventions accordées	3'557'870.00 ↑	9.25	3'256'780.00
37 Subventions redistribuées	0.00	0.00	0.00
38 Attribution aux financements spéciaux	9'710.00	0.00	0.00
39 Imputations internes	4'146'550.00 ↓	-9.40	4'576'690.00
<b>4 Produits</b>	-40'657'520.00 ↑	3.30	-39'359'960.00
40 Impôts	-24'791'400.00 ↑	7.78	-23'001'400.00
42 Revenu des biens	-1'701'170.00 ↑	1.73	-1'672'260.00
43 Contributions, émoluments, taxes,	-7'513'390.00 ↑	3.34	-7'270'620.00
44 Recettes sans affectation	-493'910.00 ↑	2.36	-482'520.00
45 Dédommagements de collectivités	-170'110.00 ↓	-31.45	-248'140.00
46 Subventions acquises	-1'680'990.00 ↓	-7.55	-1'818'330.00
47 Subventions redistribuées	0.00	0.00	0.00
48 Prélèvement sur financements spéciaux	-160'000.00 ↓	-44.83	-290'000.00
49 Imputations internes	-4'146'550.00 ↓	-9.40	-4'576'690.00

## 10. Evolution des charges nettes

Evolution des charges entre les budgets 2017 et 2018 sans les imputations internes et mouvement des réserves					
Compte de fonctionnement	Budget 2018	Budget 2017	Ecart en francs	Ecart en %	Comptes 2016
<b>Charges</b>	<b>36'167'220</b>	<b>35'186'260</b>	<b>980'960</b>	<b>2.79</b>	<b>32'508'861</b>

Historique de l'évolution des charges entre les budgets 2015 et 2016 sans les imputations internes et mouvement des réserves					
Compte de fonctionnement	Budget 2017	Budget 2016	Ecart en francs	Ecart en %	Comptes 2015
Charges	35'186'260	33'136'130	2'050'130	6.19	32'958'312

On constate que l'évolution des charges nettes est moins importante que le budget précédent.

### C. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses brutes d'investissement sont fixées à CHF 28'108'600 (y compris les reports d'investissements déjà votés et les investissements d'intention). Après déduction des recettes d'investissement, évaluées à CHF 8'190'140 (y compris CHF 5'640'000 d'intention pour les charges de préférence), les dépenses nettes d'investissements planifiées pour 2018 atteignent CHF 19'918'460.

Compte des investissements	Budget 2018	Budget 2017	Ecart en francs	Ecart en %	Comptes 2016
<b>Dépenses</b>	<b>28'108'600</b>	19'062'604	9'045'996	-47.45	9'535'142
<b>Recettes</b>	<b>8'190'140</b>	15'474'440	-7'284'300	-47.07	3'849'693
<b>Dépenses nettes</b>	<b>19'918'460</b>	3'588'164	16'330'296		5'685'449

Il s'agit de la continuité des investissements importants à réaliser, voici la liste non exhaustive des investissements les plus importants:

- Administration: un crédit de CHF 227'900 pour la migration des programmes métiers et le changement des serveurs est prévu; un montant d'intention est inscrit pour la participation aux procédures pour le nouveau bâtiment administratif;
- Police: un crédit pour le remplacement du véhicule de service est prévu pour CHF 60'000;
- Sports: un crédit pour le remplacement de la surfaceuse est prévu pour CHF 100'000;
- Formation: le budget tient compte du report de la dépense pour la construction de l'école des Pléiades de CHF 12'000'000 et CHF 500'000 pour les subventions attendues;
- Routes communales: le budget tient compte du report de la dépense pour la participation à l'aménagement routier et piétons du secteur de la nouvelle Gare pour CHF 2'000'000 ainsi que du report de la dépense pour le parking du covoiturage à la route de Vevey de CHF 680'000;
- Environnement: Approvisionnement en eau: le crédit pour l'interconnexion au réseau d'eau avec l'AVGG, la participation de l'AVGG sont prévues pour respectivement CHF 1'300'000 de dépenses et CHF 650'000 de participation. Des crédits pour le remplacement de conduites et l'extension du réseau sont prévus. Le report des dépenses liées aux travaux dans le secteur de la Gare sont également prévues. Un montant d'intention est inscrit en recettes d'investissements pour l'encaissement des charges de préférence correspondant aux 50% des taxes de raccordement;
- Environnement: Protection des eaux: les dépenses prévisionnelles 2018 pour les mesures prévues au PGEE ainsi que pour le secteur de la Gare sont prévues. Un montant d'intention est également prévu en recettes d'investissements pour l'encaissement des charges de préférence correspondant aux 50% des taxes de raccordement;
- Environnement: Endiguement: un montant d'intention est prévu pour l'assainissement de la Cierne des Paccots;
- Forêts: un crédit pour la réfection de la Saira est prévu;
- Finances: Patrimoine financier: un crédit pour l'assainissement de la 1<sup>ère</sup> étape de la Maison des Œuvres est prévu. Le report des dépenses pour l'assainissement de la toiture du CAB est prévu. Un montant d'intention est inscrit pour l'acquisition de parcelles en zone IG du Lussy.

D. CALCUL DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT 2018

**Budget des investissements 2018**

COMPTE DES INVESTISSEMENTS		COMPTE DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses brutes 28'108'600	Recettes 8'190'140	Bénéfice	334'040
	Investissements nets 19'918'460	+ amortissements obligatoires	1'569'470
		+ amortissements financiers	512'550
		+ amortissements par les réserves	160'000
		- prélèvements aux réserves	160'000
		<b>Autofinancement</b>	<b>2'416'060</b>

FINANCEMENT	
Investissements nets 19'918'460	Autofinancement 2'416'060
	Financement par emprunts bancaires 17'502'400

Degré d'autofinancement =	Autofinancement	2'416'060	12.1%
	Investissements nets	19'918'460	





## Message no 40 du Conseil communal au Conseil général

**Objet**      **Budget 2018 – Budget de fonctionnement –  
Vote final**

*Projet*

### LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 40 du Conseil communal, du 14 novembre 2017
- le Rapport de la Commission financière

ARRÊTE

Le budget de fonctionnement de la Ville de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2018 est approuvé.

Il se présente comme suit:

Total des charges:	CHF	40'323'480.00
Total des revenus:	CHF	40'657'520.00
<b>Résultat (bénéfice):</b>	<b>CHF</b>	<b>334'040.00</b>

Châtel-St-Denis, le

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

La Secrétaire

Le Président

Nathalie Defferrard Crausaz

Rodolphe Genoud



## Message no 40 du Conseil communal au Conseil général

**Objet**      **Budget 2018 – Budget des investissements –  
Vote final**

*Projet*

### LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

v u

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCO, RSF 140.11);
- le Message no 40 du Conseil communal, du 14 novembre 2017;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

#### Article premier

Le budget des investissements de la Ville de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2018 est approuvé.

Il se présente comme suit:

Dépenses brutes:	CHF	28'108'600.00	(ce montant comprend les investissements en catégorie I, II et III)
Recettes brutes:	CHF	8'190'140.00	(dont 5 787 500 francs de recettes d'intention)
<b>Dépenses nettes:</b>	<b>CHF</b>	<b>19'918'460.00</b>	

#### Article 2

Le montant des dépenses nettes pour les investissements en catégorie I, déjà votés, s'élève à 19 974 060 francs (21 655 700 francs de dépenses brutes et 1 681 640 francs de recettes brutes).

#### Article 3

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements, en catégorie II, suivants:

<b>02.506.10</b>	<b>Informatique communale – Migration des programmes métiers et renouvellement de l'infrastructure serveur (Message no 39)</b>	<b>CHF 227'900.00</b>
	Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.	
<b>11.506.10</b>	<b>Police communale – Remplacement du véhicule de service (Message no 30)</b>	<b>CHF 60'000.00</b>
	Cet achat sera financé par un prélèvement sur la réserve «véhicule» et amorti simultanément.	
<b>33.501.20</b>	<b>Prayoud – Aménagement d'une place villageoise (Message no 32)</b>	<b>CHF 300'000.00</b>
	Cet aménagement sera financé par un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales.	
<b>34.506.30</b>	<b>Patinoire communale – Remplacement de la surfaceuse (Message no 31)</b>	<b>CHF 100'000.00</b>
	Cet achat sera financé par un prélèvement sur la réserve «véhicule» et amorti simultanément.	

<b>62.501.95 70.501.49 70.661.49</b>	<b>Chemin de la Léchère – Extension et remplacement de conduites du réseau d'eau + Réfection et élargissement de la chaussée (Message no 35)</b>	<b>CHF 455'000.00</b>
	Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.	
<b>70.501.40 70.611.30</b>	<b>Réseau d'eau – Interconnexion avec l'AVGG (Message no 33)</b>	<b>CHF 650'000.00</b>
	Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.	
<b>70.501.48</b>	<b>Route de la Cierne – Remplacement et pose de conduites d'eau (Message no 34)</b>	<b>CHF 330'000.00</b>
	Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.	
<b>71.501.41</b>	<b>PAD 40 Fruence Nord – Equipement de zone – Epuration (Message no 36)</b>	<b>CHF 510'000.00</b>
	Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.	
<b>81.501.30 81.661.40</b>	<b>Route de la Saira – Réfection, 2<sup>ème</sup> étape (Message 37)</b>	<b>CHF 24'000.00</b>
	Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.	
<b>942.503.73</b>	<b>Maison des Œuvres – Assainissement, 1<sup>ère</sup> étape (Message no 38)</b>	<b>CHF 380'000.00</b>
	Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.	
	<b>Total des dépenses nettes d'investissements 2018, en catégorie II</b>	<b>CHF 3'036'900.00</b>

### Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

### Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2018, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximal de 3 036 900 francs suisses.

### Article 5

Chacun des crédits d'investissement prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'un referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

### Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissement (en intention) de la Ville de Châtel-St-Denis, en catégorie III, pour un montant en dépenses de 2 695 000 francs et en recettes de 5 787 500 francs (charges de préférence comprises) résultant sur un excédent de recettes de 3 092 500 francs, qui pourront faire l'objet d'un Message dans le courant de l'année 2018.

Châtel-St-Denis, le

### AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire

Le Président

Nathalie Defferrard Crausaz

Rodolphe Genoud